



Le grand Montvertipontain

Votre bulletin municipal
Janvier 2025

Sommaire

MOT DU MAIRE	4
ACTUALITÉS COMMUNALES	6
Retour sur l'année écoulée	6
Tour d'horizon des projets 2025	8
Les biens vacants et sans maître	9
Recensements de la population	9
PROJETS ET TRAVAUX	10
Un nouveau monument aux morts	10
Redonner vie à notre petit patrimoine	11
Temple de Saint-Maurice-de-Ventalon	11
Camping du Guillaou	12
Des nouvelles de la tour de l'horloge	13
Programmes voiries	14
Régularisation géomètres	14
HABITAT ET URBANISME	16
Des nouveautés dans l'attribution des logements	16
Rénovation des logements communaux	16
Nouveaux logements	16
Réflexion participative ancien écomusée	17
Dossier adressage	18
LE PERSONNEL COMMUNAL	20
ON REMONTE LE TEMPS	21
INFOS PRATIQUES	22
L'information de la commune en temps réel	22
Une nouvelle application pour le covoiturage	22
Programme Vélo-égaux	22
Services	23
Santé	23
URGENCES	23

Bulletin municipal édité par la commune de Pont de Montvert - Sud Mont Lozère.
Rédaction : Stéphan Maurin, Fabienne Molines, Emilie Reydon, Pascal Jaussaud - Conception graphique : Julie Mercey - www.julie-mercey.com - Édition et mise en page : Mairie du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère - Crédits photos : Mairie du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, horloge : Ministère de la Culture (France), Conservation des antiquités et des objets d'art de la Lozère
Journal édité à 450 exemplaires.

Mot du maire

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent »
- Albert Camus

Chers citoyens, chers administrés,

Ainsi s'achève l'année 2024, avec une situation internationale inquiétante ponctuée de nombreux conflits interminables coûteux en vies humaines, caractérisés par l'horreur et la tristesse (Ukraine, Palestine, Syrie pour ne citer qu'eux ...), sans oublier le cyclone Chido qui a frappé durement notre département d'outre-mer.

Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes, tant sur le plan institutionnel qu'économique, politique et financier. Effectivement, depuis quelques mois, les mauvaises nouvelles s'amoncellent autour des collectivités locales. Le gouvernement vient d'annoncer une ponction de 5 milliards d'euros aux collectivités locales, non démentie à ce jour par le nouveau gouvernement Bayrou. Cette baisse supplémentaire de moyens vient s'ajouter à de longues années de baisse des dotations de l'État, à la suppression des recettes des municipalités, en les réduisant à la seule taxe foncière, et au transfert ou au partage de compétences autrefois assurés par l'État, sans moyens correspondants pour que les communes puissent les assumer.

Notre pays se révèle divisé dans une société fracturée. Dans cette vie politique tourmentée, la commune reste un repère. Elle demeure un pôle de stabilité. Elle est la garante de la continuité du service public. La commune crée du lien et rassemble les administrés.



Je demeure un maire satisfait d'observer l'évolution de notre territoire, même si beaucoup reste à faire. Que chacune et chacun soit remercié pour son œuvre au service de la collectivité.

En 2024, notre commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozère a été une nouvelle fois très active et créative. Les projets pour l'année 2025 ne manquent pas. Vous en découvrirez une grande partie dans ce bulletin.

Côté financier, où une prudence s'impose vu la conjoncture nationale, nous pouvons être fiers d'avoir des finances saines nous permettant de réaliser nos projets. Qu'il me soit permis de remercier mon adjointe aux finances et les agents administratifs concernés.

Côté intercommunalité, les réalisations et la finalisation des projets s'accroissent. Les travaux de la maison du mont Lozère devraient débuter dès le mois de février 2025. Il en est de même pour la maison de santé pluridisciplinaire, tant attendue par nos administrés et nos professionnels de santé. Des locaux provisoires seront mis à disposition de ces derniers durant le chantier dont la durée est évaluée à 6/8 mois.

En tant que vice-président en charge

de la petite enfance et la jeunesse et grâce à l'appui de la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère et le personnel de Trait d'Union, nous avons amorcé la réflexion de la construction de quatre crèches pour être en conformité avec la réglementation qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Côté culture, nous devrions pouvoir maintenir nos budgets des années précédentes à destination de nos associations, tout en se montrant prudents et respectueux des engagements pris.

Un grand merci aux élus de notre commune pour leur investissement, leur présence, leur proximité. Être élu, c'est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général.

Notre engagement est d'améliorer votre cadre de vie, de vous proposer les services que vous attendez et dont vous avez besoin. Toujours à votre écoute, avec mon équipe, nous nous y employons chaque jour.

Pour débiter l'année 2025, je souhaite regarder l'avenir avec enthousiasme. Bien sûr, il ne s'agit pas d'un optimisme béat et déconnecté de la réalité, qui nous confronte à un contexte écologique, économique et international difficile. Notre pays et notre société traversent une crise profonde. Lorsque celle-ci s'échelonne sur des décennies, ce n'est plus seulement une crise mais un état permanent, celui d'un monde en perpétuelle évolution, avec son lot d'inégalités et d'injustices contre lesquelles nous devons nous mobiliser.

Heureusement, il y a une autre réalité, celle que nous vivons au quotidien et qui n'est pas assez mise en avant dans notre pays, au sein de nos

territoires ruraux, de notre belle commune : la générosité et les initiatives des bénévoles, le dynamisme et la créativité des entrepreneurs et de leurs équipes, des commerçants et des artisans, l'engagement des enseignants et des professionnels de santé, la disponibilité et le professionnalisme des agents du service public ou assimilés (gendarmerie, poste, ONF, PNC, bibliothécaires, France Services, crèche, Office de Tourisme...), la mobilisation et la présence sur le terrain des élus...

Au Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, nous rencontrons chaque jour des personnes de tous les âges dont les idées, les initiatives, le savoir-faire, la solidarité, la gentillesse et la bienveillance sont pour nous des sources d'inspiration, de motivation et qui me rappellent quotidiennement le sens de mon engagement de maire : être là avec eux, pour eux, afin d'améliorer encore notre si beau territoire. Du fond du cœur, je les remercie et je vous souhaite, au nom de l'équipe municipale, de bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël et une excellente année 2025 !

Je vous donne rendez-vous le dimanche 26 janvier 2025 à 15 heures, à la salle polyvalente, pour les vœux de la municipalité. Nous profiterons de ce moment convivial pour échanger sur ces beaux projets tout en partageant la galette des rois.

Stéphane Maurin

*Maire du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère
Président du Conseil d'Administration du Parc national des Cévennes*

ACTUALITÉS COMMUNALES

En 2024, notre commune Pont de Montvert - Sud Mont Lozère a été une nouvelle fois très active et créative.

Poursuite des actions riches et denses

Une année remplie de festivités : la fête de la musique, les marchés nocturnes, les fêtes votives du Pont de Montvert et de la Brousse, la fête du 14 juillet, les spectacles culturels, les animations autour de la bibliothèque...



Une activité intense du tissu associatif avec plus d'une trentaine

d'associations qui œuvrent toute l'année pour le plus grand plaisir de nos concitoyens. Merci à tous les bénévoles.

Une rentrée scolaire 2024/2025 qui s'est très bien effectuée. Merci aux enseignantes, aux parents d'élèves, au service enfance/jeunesse de la mairie, aux Atsem, aux élèves, sans oublier notre grand chef cuisinier. L'éducation est toujours une de nos priorités. Les efforts consentis par la mairie pour créer/proposer du logement devraient consolider nos effectifs dans les prochaines années. Je tiens à souhaiter la bienvenue aux deux nouvelles enseignantes de notre école.

Un centre de loisirs municipal de grande qualité. Merci aux animateurs et à Trait d'Union..

Une bonne écoute et une attention particulière aux plus fragiles et

aux plus démunis de notre village avec **une action quotidienne et efficace de nos agents et élus du CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale). En décembre, nous avons distribué le colis de Noël aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Une mobilisation pour le bien vivre ensemble avec de nombreux investissements et engagements qui ont eu lieu cette année

Mise en place d'un adressage légal qui vise à améliorer l'accessibilité, la réponse en cas d'urgence et la facilitation des services en ligne pour les citoyens ;

Pose de panneaux de prévention sous forme de BD, dans les différents hameaux, pour lutter



contre les excès de vitesse. Je remercie chaleureusement Valérian Vanhouteghem qui les a conçus gracieusement pour la commune ;

Mise en place d'un programme voirie 2024 ambitieux ;

Agrandissement du Centre de Secours et d'Incendie. Création d'une place goudronnée devant la caserne des pompiers et des garages communaux ;

Dépôt du permis de construire pour la création de 5 logements au pré du Moulin en collaboration avec Lozère Habitation ;

Lancement de l'opération « **Aménagement d'un éco quartier sur le hameau de Fontchaldette** » (création de 13 logements) ;

Mise à disposition de parcelles communales à des agriculteurs dans le cadre des biens vacants et des biens sans maître. Régularisation et communalisation de certains sectionaux avec rédaction de baux ;



Rénovation de logements communaux ;

Poursuite de la réflexion avec les habitants de la commune concernant la **réhabilitation de la Maison du Mont-Lozère** (ancien écomusée et salle polyvalente) et lancement de l'étude pré-opérationnelle avec la Selo ;

Modifications du PLU de la commune ;

Régularisation de parcelles (bornages) auprès d'administrés avec le concours d'experts-géomètres ;

Finalisation des travaux du sanitaire du camping et labellisation 2 étoiles de notre camping ;

Poursuite de l'aménagement de la place de la Moline ;

Changement complet de la literie de notre gîte communal lié à la présence de punaises de lit et peinture de cet espace ;

L'installation de bornes électriques à charge rapide, en étroite collaboration du SDEE (installation



et aide financière importante), au-dessus du parking du temple ;

Viabilisation et mise en place de réseaux secs au village de Racoules ;

Travaux de réfection du barrage de Caguefer avec régularisation des périmètres immédiats et rapprochés .



Quelques chiffres clés

- Investissement 2024 : **976 954.79 €**
- Nombre de personnes travaillant pour la Mairie en janvier 2024 : **25**
- Nombre de repas servis à la cantine en 2024 : **5 945**
- Nombre de conseils municipaux s'étant tenus en 2024 : **12**



Tour d'horizon des projets 2025

Les projets pour l'année 2025 ne manquent pas, avec la **rénovation complète des bâtiments de la municipalité, l'agrandissement et la réfection de la bibliothèque/médiathèque**, ainsi que :

L'aménagement de la mairie provisoire dans le bâtiment communal de la Grand'rue ;

L'enfouissement des réseaux secs au village de Racoules (derniers tiers) et **changement de luminaires « dernière génération »** ;

L'installation de bornes de recharges électriques devant le camping municipal ;

La réfection du petit patrimoine (four et moulin du Viala, fontaine de Grizac, fontaine de Villeneuve,



moulin de l'Hôpital, fontaine de la Vialasse...)

Le déplacement/création d'un nouveau monument aux morts comprenant les morts pour la France des trois communes historiques ;

La finalisation des **études énergétiques sur les bâtiments communaux** et les premiers travaux à réaliser ;

Le lancement de la **deuxième vague des biens vacants et biens sans maître** ;

La mise en avant des activités sportives innovantes, notamment avec le programme « Run and Smile », qui utilise du matériel urbain pour promouvoir le sport et le bien-être.

Les travaux d'urgence « sécurité » dans l'église du Pont de Montvert ;



La mise en sécurité de différents points sur la commune : rocher de la Barthe, voie du quartier de la Moline, pont de Rieumal, quai et pont historique du centre-bourg, bâti acquis dans le cadre des biens vacants et biens sans maître ;

L'adduction d'eau potable du hameau de Felgerolles ;

Le diagnostic de la structure du temple de Saint-Maurice-de-Ventalon, l'accessibilité du temple du Pont de Montvert et la vérification des travaux réalisés sur la réfection de celui-ci il y a presque 10 ans.

Une réflexion sur les voies communales 1 et 4 qui vont de Montgros au Mas de la Barque. M. Le Préfet ainsi que Mme la Sous-préfète ont été sollicités afin de trouver les financements possibles pour ces travaux (goudronnage, fossés, béton, aqueducs...). **Cette dernière, avec le directeur du PNC, se sont déplacés en cette fin d'année 2024 pour constater la problématique sur ce secteur** (pour rappel, plus de 150 000 euros de dégâts lors des épisodes cévenols du mois de novembre). Le Parc national des Cévennes sera associé pleinement à ces échanges ;

La soumission au régime forestier des sectionaux de Grizac et L'Hermet auprès de l'ONF ;

La réalisation du recensement de la population communale qui sera piloté par Mme Fabienne



Pucheral-Molines. Ce travail est d'une importance capitale pour notre territoire car il contribue à augmenter ou baisser notre Dotation Globale de Fonctionnement ;

En lien avec cette Dotation Globale de Fonctionnement, la décision de solliciter un prestataire privé afin de **calculer la taille de notre voirie communale revêtue ou non**.

Le recensement de notre commune

Le recensement de la population conditionne beaucoup d'éléments vitaux pour les communes. **Il se déroulera à compter du jeudi 16 janvier et jusqu'au samedi 15 février 2025**

Au niveau local, le recensement de la population sert, par exemple, à **prévoir les équipements collectifs** nécessaires (écoles, crèches, maisons de retraite, nombre de pharmacies), à **déterminer les moyens de transports** à développer et à permettre de **prendre des décisions adaptées pour la collectivité** (voiries, logements).

Le recensement de la population concerne l'ensemble de la

population vivant sur la commune.

La dotation globale de fonctionnement (DGF), créée en 1979, est la **plus importante contribution de l'État aux collectivités**. Il s'agit dans notre cas de 165 € par personne composant le foyer pour les résidences principales et 165 € par habitation pour les résidences secondaires. Elle est calculée en fonction du montant de la dotation forfaitaire de l'année précédente **et de l'évolution de la population, d'où l'importance de se déclarer en résident permanent sur la commune.**

Ce recensement pourra être effectué en ligne ou en format papier.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs.

Biens vacants et sans maître

La **demande d'installation** sur notre commune de familles est de plus en plus croissante, mais le manque de foncier ne nous permet malheureusement pas de satisfaire toutes ces demandes et met en péril le maintien de nos services publics (école, crèche, gendarmerie, poste, centre de soins, etc.)

Lors de sa campagne, la nouvelle municipalité s'était engagée auprès des administrés à faire de cette problématique son « cheval de bataille ».

La démarche des Biens vacants et sans maître (BVSM), un des leviers, a débuté en avril 2021 avec l'aide conjointe du FCA (Foncier conseil aménagement : société spécialisée dans les procédures foncières auprès des collectivités) et de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer).

Le FCA a dénombré 95 lots sur notre commune et nous avons retenu 32 lots, les autres étant, soit en cours de succession, soit inexploitable de part leur emplacement ou leur typologie.

À date, 22 lots ont été définitivement intégrés dans le patrimoine de la commune et transmis à la Safer pour traitement (vente, location, réserve foncière). Les lots restants ont fait l'objet d'une étude qui sera transmise au FCA.

PROJETS ET TRAVAUX

Un nouveau monument aux morts pour notre commune

Cette inauguration du nouveau monument aux morts, **prévue le 8 mai 2025**, sera un événement suffisamment exceptionnel pour que la cérémonie revêt une ampleur inhabituelle. La qualité de nos invités (tous les anciens élus seront invités) et la présence des élèves anciens et actuels de l'école primaire, accompagnés du corps enseignant, en témoigneront.

Ce sera l'occasion de revenir sur **l'histoire du monument aux morts de la commune historique du Pont-de-Montvert**. La liste des « morts pour la France » sera mise à jour.

Profitant de la constitution de la nouvelle commune du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère, le maire et son conseil municipal ont décidé, en accord avec l'association patriotique Fnaca, de **la réalisation d'un monument unique, regroupant l'ensemble des morts pour la France des trois communes historiques Saint-Maurice-de-Ventalon,**

Fraissinet-de-Lozère et Pont-de-Montvert ; rendant plus visible le sacrifice de nos aînés. Les deux premières communes historiques n'avaient pour l'heure aucun monument. D'une valeur de 30 000 €, ce nouveau monument sera financé par la municipalité et subventionné par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, l'État (DETR) et le Conseil Départemental de la Lozère.

La construction de cet édifice mémoriel sera accompagnée par l'équipe d'architectes Bessin-Sebellin. Érigé par des artisans de la commune, notamment par les bâtisseurs de pierres sèches, il sera positionné devant l'école publique, avec trois blocs de granit comportant les noms gravés des personnes décédées dans la boue des tranchées, sur les champs

de bataille ou encore assassinés par l'occupant ; morts pour notre liberté et pour que nous puissions vivre en paix.

L'actuel emplacement du seul monument aux morts de la commune n'offrait pas des conditions idéales pour commémorer nos « morts pour la France » (problème de sécurité avec la D998, nuisance sonore avec le Tarn, espace trop restreint pour accueillir convenablement nos administrés). Sa place, hautement symbolique de par sa proximité avec la jeunesse (en face de l'entrée de l'école publique), servira de rappel constant de notre souhait de travailler ensemble, et de construire un avenir où la paix prévaudra sur la violence, où la solidarité et la fraternité remplaceront les divisions et les querelles. Le programme de cette



Cérémonie du 11 novembre 2024 sur le monument aux morts du Pont-de-Montvert - dernière cérémonie officielle sur ce lieu.



journée commémorative est en train d'être finalisé. La population sera informée et associée à cet événement qui marquera, sans aucun doute, le territoire.

Redonner vie à notre petit patrimoine : un projet de restauration en cours

Dans le cadre de notre engagement à préserver et valoriser l'histoire locale, la municipalité est fière d'annoncer **le lancement de travaux ambitieux de réfection du petit patrimoine communal**. Ces éléments, souvent modestes mais chargés d'histoire, témoignent de la richesse de notre passé et de l'attachement des générations passées à notre territoire.

Les interventions concerneront plusieurs sites emblématiques, tels que la fontaine de la Vialasse, la fontaine – abreuvoir – de Grizac, l'abreuvoir

de Villeneuve, les moulins de l'Hôpital et de Felgerolles.

Ce projet s'inscrit dans une démarche durable, avec pour objectif de transmettre cet héritage aux générations futures. Un grand merci à Patrick Galzin, administré de la commune, qui, par son expertise, a beaucoup œuvré aux montages des dossiers de financement.

Ensemble, nous redonnons vie à ces trésors du quotidien qui forment l'âme de notre commune.

Pose de fissuromètres sur le temple de Saint-Maurice-de-Ventalon

Dans le cadre de la préservation du patrimoine communal, l'entreprise Stras a récemment procédé à la pose de fissuromètres sur le temple protestant de Saint-Maurice-de-Ventalon. Ces dispositifs de mesure ont pour objectif d'évaluer l'état

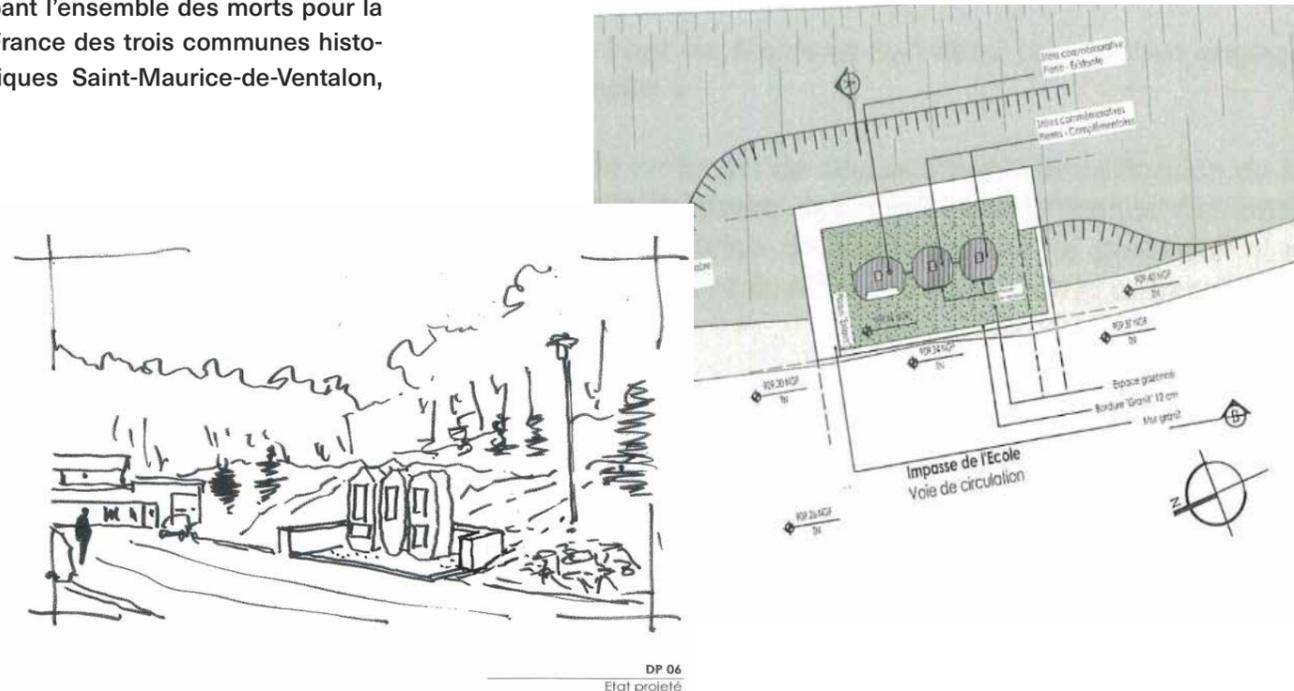
structurel de cet édifice historique, emblématique de notre territoire.

Préalablement à la pose, nos agents ont effectué un gros travail de drainage du pourtour du temple pour assainir les fondations, ainsi qu'un recalibrage des chenaux et gouttières.

Ce temple, qui incarne un pan important de l'histoire locale, montre des signes de fragilité, accusant notamment des fissures sur ses murs porteurs. Ces instruments permettront de surveiller précisément leur évolution dans le temps et de détecter d'éventuels mouvements du bâtiment. Les données collectées seront essentielles pour guider les décisions en matière de travaux de sécurisation ou de restauration.

La collaboration avec Stras, reconnue pour son expertise dans le diagnostic des structures anciennes, garantit une approche rigoureuse et adaptée.

La municipalité suivra de près cette démarche et tiendra les habitants informés des conclusions de l'étude.



DP 06
Etat projeté

Obtention du Classement Atout France 2 Étoiles pour le camping du Pont de Montvert

La Mairie du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère est fière d'annoncer que le camping du Gilliaou, situé au Pont de Montvert, a officiellement obtenu le classement Atout France 2 étoiles, le 12 novembre 2024. Cette distinction représente une reconnaissance officielle de la qualité et des standards élevés de cet établissement emblématique de notre commune.

Un travail d'équipe pour une réussite collective : cette réalisation n'aurait pas été possible sans les efforts conjoints des équipes techniques et administratives de la Mairie. Sous la supervision de Christelle Folcher, adjointe au maire, et avec l'implication de l'ensemble du personnel municipal, des travaux de réfection globale ont été menés sur plus de cinq ans.

Ces améliorations incluent :

- **La rénovation des blocs sanitaires pour offrir des installations modernes et confortables.**
- **La création d'une aire de jeux pour les enfants.**
- **L'aménagement d'un espace barbecue convivial.**
- **L'amélioration des aménagements extérieurs** pour un cadre agréable et accueillant.

Des atouts pour les visiteurs et la commune. Ce classement 2 étoiles permettra au camping du Gilliaou de mieux répondre aux attentes des vacanciers en quête d'une destination alliant nature, confort et convivialité. Les visiteurs bénéficieront d'un choix d'hébergements et d'emplacements enrichi, ainsi que d'équipements toujours mieux entretenus.

Pour notre commune, cette distinction valorise le patrimoine local et contribue à l'attractivité touristique de notre territoire. Elle témoigne également de l'engagement de la Mairie en faveur d'un tourisme durable et de qualité.

La Mairie du Pont de Montvert - Sud Mont Lozère tient à remercier chaleureusement toutes les personnes impliquées dans ce projet. Leur dévouement et leur travail acharné ont permis d'atteindre cet objectif ambitieux, qui profite à l'ensemble de notre communauté.

Nous invitons habitants et visiteurs à venir découvrir ou redécouvrir le camping du Gilliaou et à profiter d'un séjour sous le signe de la détente et de la découverte.



Un bel été pour nos hébergements communaux

La saison estivale vient de s'achever, et nos hébergements touristiques peuvent se féliciter d'un bilan positif. Malgré une légère baisse de la fréquentation, avec un peu moins de visiteurs par rapport à l'année précédente, les séjours ont été plus longs, ce qui a permis de maintenir une activité soutenue.

Quelques chiffres clés :

Au total, ce sont plus de 9 000 personnes qui ont été accueillies cette saison, générant un bénéfice d'environ 70 000 €. Ces chiffres témoignent d'une belle attractivité pour notre commune et ses hébergements, qui continuent de séduire les vacanciers.

Des investissements prometteurs.

Cette année, des efforts considérables ont été réalisés pour améliorer les infrastructures :

- **Le camping a bénéficié de nouveaux sanitaires ainsi que d'une tente marabout et de pignes, offrant des équipements modernes et adaptés.**
- **Le gîte a vu son confort renforcé avec de nouveaux lits**, pour répondre encore mieux aux attentes des visiteurs.
- **Une offre de restauration, le snack « Chez les filles », géré par une entreprise privée**, a également enrichi l'expérience des vacanciers.

Ces investissements ont été salués tant par les touristes que par les locaux, renforçant l'image de notre commune comme une destination accueillante et dynamique.

Une saison pleine de satisfaction :

Malgré les défis d'une année marquée par des enjeux économiques et climatiques, le sentiment général est à la satisfaction. Hébergeurs et visiteurs s'accordent pour dire que la



saison a été réussie, avec des retours très positifs sur la qualité de l'accueil et des services proposés.

L'équipe municipale tient à remercier tous les professionnels et bénévoles qui ont contribué à ce succès. Nous avons hâte de continuer à développer et à promouvoir notre destination pour les saisons à venir !

L'horloge retentit de nouveau !

Comme ont pu le constater un grand nombre de personnes, l'horloge du Pont-de-Montvert ne sonnait plus. La faute à une pièce usée et donc défectueuse appelée « ancre arrière ». Roland Plantin, enseignant horloger à la retraite et désormais à Paris qui avait mené avec ses élèves le projet de restauration de l'édifice pontois, se proposait alors de souder la pièce cassée. Malheureusement, cette opération très délicate ne fut pas couronnée de succès.

Alain Labatut, administré de la commune et inquiet de ne plus entendre le son de la cloche tintinnabuler, se proposait de trouver une pièce d'occasion. Après quelques recherches auprès d'associations ou de sites spécialisés, il fallait se résigner à refaire la pièce, exercice difficile mais pas impossible. Grâce à l'abnégation d'Alain Labatut, avec l'appui de Jean Pierre Nataneck, horloger de passion, le souhait pouvait peut-être devenir réalité. Un devis était demandé auprès d'une entreprise spécialisée.

C'est dans l'entreprise PRECI basée à Saint-Hilaire-de-Brethmas dont le propriétaire est Bruno Ginestoux, que la pièce fut refaite. Cet ingénieur passionné de fabrication de pièces de précision décidait de scanner l'ancre arrière de l'édifice et de créer un fichier 3D pour qu'elle puisse être ensuite créée dans sa masse. Tout d'abord, une pièce modélisée en plastique fut testée par l'horloger de Mende Pierre-Louis Vacquier, directement sur l'horloge pontoise. L'essai étant concluant, il ne manquait plus qu'à faire appel à la société AMGP (Atelier mécanique générale de précision) localisée à Venelles (13) dont la propriétaire n'était autre que la sœur de M. Ginestoux. Les délais étant longs, la patronne de cette entreprise décidait de prioriser notre demande.



C'est donc le lundi 13 janvier 2025 que toutes ces personnes se retrouveront sur site pour remplacer officiellement la pièce toute neuve.

Qu'il nous soit permis de remercier à sa juste valeur ces femmes et ces hommes qui ont œuvré efficacement et généreusement pour que l'édifice communal puisse continuer à fonctionner, pour le plus grand plaisir des Montvertipontains.

PROGRAMME VOIRIE ET ÉTUDE GÉOMÈTRE

Programme Voirie : un engagement pour l'entretien de nos routes

Chaque année, la commune met en place un programme d'investissement dédié à l'entretien lourd de la voirie. Ce programme permet de réaliser des travaux essentiels tels que la **réfection d'enrobés ou de bicouches**, garantissant ainsi la sécurité et le confort de circulation pour tous les usagers.

Au cours des trois dernières années, **ce sont 19 chantiers qui ont été menés à bien, répartis sur l'ensemble de la commune (Visible avec ce symbole sur la carte ✓)**

Ces interventions représentent un investissement significatif :

- 75 000 € en 2024,
- 40 000 € en 2023
- 79 000 € en 2022.

Pour soutenir ces efforts, le département participe au financement des travaux à hauteur de 40 %. Cette aide précieuse permet à la commune de poursuivre son engagement en faveur d'une voirie de qualité, tout en optimisant les ressources disponibles.

Ces travaux illustrent la volonté de la municipalité de maintenir un cadre de vie agréable et sécurisé pour tous les habitants et visiteurs.

La commune reste à votre écoute pour toute question ou suggestion concernant les besoins en voirie.

Études géomètre

La régularisation géomètre est un processus essentiel pour assurer **une gestion précise et efficace du territoire communal**. Ce processus permet à la commune de vérifier et d'officialiser les limites des parcelles, afin de garantir que les documents cadastraux reflètent fidèlement la réalité du terrain. **16 régularisation ont eu lieu en 2024**

Zoom sur...

Les équipes techniques de la Mairie sont également sans cesse en action : curage de fossé, reprise de voirie, entretien des espaces verts, maintenance des infrastructures communales, et bien d'autres tâches essentielles. Leur dévouement et leur expertise permettent d'assurer un cadre de vie agréable et fonctionnel pour tous les habitants.



HABITAT ET URBANISME

L'urbanisme au cœur de notre avenir communal

La demande d'installation de nouvelles familles dans notre commune ne cesse de croître, témoignant de l'attrait de notre cadre de vie. Cependant, le manque de foncier disponible nous empêche malheureusement de répondre à toutes ces demandes, mettant en péril le maintien de nos services public. Aujourd'hui de nouvelles solutions concrètes voient le jour : de nouveaux logements ainsi que des logements décents pour nos administrés.

Une nouvelle grille d'attribution

Lors de sa campagne électorale, la nouvelle municipalité s'était engagée auprès des administrés à faire de la problématique du logement son « cheval de bataille ». Cet engagement se concrétise aujourd'hui avec l'introduction **d'une nouvelle grille d'attribution des logements, conçue pour être au plus juste par rapport aux demandes croissantes.**



La nouvelle grille d'attribution ne se contente pas des critères classiques tels que les revenus, la composition familiale ou encore l'ancienneté de la demande. Elle intègre désormais des critères supplémentaires visant à mieux répondre aux besoins spécifiques de la communauté locale. Parmi ces nouveaux critères, on retrouve des informations telles que le fait de travailler déjà sur la commune ou d'être pompier volontaire par exemple.

Cette initiative vise à favoriser les personnes qui contribuent activement à la vie de la commune, en leur offrant une priorité dans l'attribution des logements. En reconnaissant

l'importance de ces contributions, la municipalité espère encourager davantage d'engagement civique et renforcer le tissu social local.

Réhabilitation d'un logement F5 à l'Estournal

Face à la demande croissante de logements dans notre commune, la municipalité poursuit ses efforts pour **améliorer l'offre locative**. Un nouveau chantier de réhabilitation a récemment été lancé au quartier de l'Estournal, concernant un logement F5. Ces travaux visent à moderniser et à rendre ce bien plus fonctionnel, répondant ainsi aux besoins des familles en quête d'un habitat spacieux et confortable.

Ce projet s'inscrit dans **une stratégie globale de rénovation du parc immobilier communal**, mais il met aussi en lumière une problématique persistante : le manque de logements disponibles. Avec des familles souvent en attente d'un habitat adapté, notre commune fait face à un véritable défi.

La réhabilitation de ce F5 est une étape parmi d'autres, mais elle ne suffira pas à répondre à la demande. La municipalité explore activement de nouvelles solutions, comme la construction de logements supplémentaires, afin de garantir un cadre de vie décent à tous.

Nous restons déterminés à trouver des réponses durables à cette problématique et appelons les partenaires institutionnels à soutenir nos démarches pour relever ce défi collectif.

De nouveaux logements au pré du moulin

La commune a sollicité Lozère habitations pour engager une réflexion sur la création de logements au sein de notre centre-bourg. Pour faire aboutir ce projet, la municipalité a décidé de vendre les deux terrains constructibles dont elle était propriétaire à ce bailleur social.

La commission municipale « logement » avait à cœur de mener à bien



Perspectives

ce dossier tant ce besoin était vital pour notre territoire. C'est chose faite avec la création de 5 logements : 1 T2 (40m² + 28m² garage/cave), 2 T3 (64m² et 58m² + 23m² garage/cave), 2 T4 (89m², 83m² + 24m² garage/cave et 24m² garage/cave).

Suite à nos différentes réunions, nous avons demandé à Lozère habitations de prévoir une cuve de récupération des eaux pluviales, d'envisager la création de jardins partagés au niveau du bancel situé au-dessus de l'emprise du projet (à l'ouest). Les surfaces des jardins seront comprises entre 30 et 50 m². Un voire deux jardins pourraient être consacrés à un espace commun avec cabanon, barbecue, etc. L'accès piéton (escalier) sera situé entre le nouveau transformateur EDF et la limite de propriété au nord. Le maître d'œuvre explorera la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur le bancel situé au-dessus des jardins partagés, conformément à la demande municipale. Le planning devrait être le suivant : dépôt du permis de construire en novembre 2024, dossier de consultation des entreprises déposé début février 2025, remise des offres des entreprises pour

début mars 2025, signature des marchés de travaux pour mi-mars 2025, début des travaux en avril/mai 2025, fin des travaux pour août 2026.

Réflexion participative : l'ancien écomusée au cœur d'un projet de renaissance

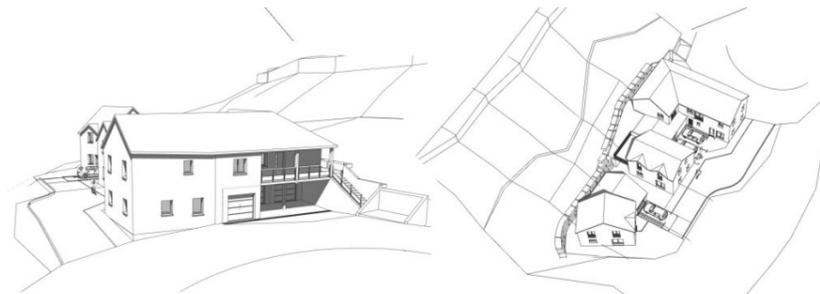
La municipalité souhaite insuffler une nouvelle vie à l'ancien écomusée, lieu emblématique de notre patrimoine local. Pour relever ce défi, nous avons choisi de mettre en place **une démarche participative afin d'impliquer tous les habitants dans la réflexion autour de sa réhabilitation.**

L'objectif est clair : faire de l'écomusée un espace vivant, accessible et adapté aux besoins d'aujourd'hui, tout en respectant son histoire. À cette fin, des ateliers de concertation ont été organisés au cours du printemps 2024. Habitants, élus et membres d'associations ont repensé, avec le soutien d'une équipe d'ingénieur architecte de l'École nationale supérieure des mines d'Alès, l'ensemble du bâtiment selon les activités et les besoins de tous.



Suite à ces réflexions, le conseil municipal a voté en novembre dernier une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à la Société d'économie mixte de la Lozère (Sélo) pour déterminer notamment les possibilités structurelles de l'édifice.

Nous vous convierons, courant du printemps 2025, pour les résultats de cette étude afin d'avancer dans cette réflexion collective de réhabilitation.





DOSSIER ADRESSAGE

La question de l'adressage dans les communes revêt une importance cruciale pour le bon fonctionnement des services publics et privés. En effet, une adresse précise et correctement référencée permet non seulement de faciliter la livraison du courrier et des colis, mais elle joue également un rôle vital dans les opérations de secours, les interventions d'urgence, et l'accès aux services de base tels que la distribution d'eau et d'électricité. Face à ces enjeux, l'obligation pour les communes de réaliser leur adressage s'impose comme une nécessité. Elles ont pour mission de dénommer l'ensemble des voies routières ouvertes à la circulation depuis le 01/06/2024. L'occasion sur ce dossier de répondre à plusieurs questions relatives à ce sujet.

C'est quoi, l'adressage ?

C'est l'ensemble des techniques et méthodes donnant un identifiant unique aux lieux et aux bâtiments. Plus simplement, il s'agit des adresses permettant une localisation

précise des différents habitants de la commune. En général, un numéro, un nom de rue, un lieu-dit, un code postal et le nom de la commune.

Pourquoi faire l'adressage ?

Une obligation légale : L'article de la loi 3DS du 21 février 2022 stipule que toutes les communes, y compris celles de moins de 2000 habitants, sont soumises à un devoir d'adressage. Celles-ci doivent fournir une base adresse locale (BAL) dans la base adresse nationale (BAN) sur le portail national adresse.data.gouv.fr.

La loi 3DS souligne le fait que les communes sont responsables du bon adressage de leur commune. Elles doivent être en mesure de donner à toutes les habitations et toutes les voies une identification.

Une nécessité pour les secours : pour que les services d'urgence arrivent au bon endroit, le plus vite possible.

Une facilitation bienvenue de la vie quotidienne : qui n'a jamais rencontré

de difficultés pour un raccordement télécom, une livraison ou, simplement, indiquer à ses amis comment rejoindre leur maison ? Avec l'adressage, tout ça est fini !

Comment savoir ma nouvelle adresse ?

Vous pouvez visualiser votre nouvelle adresse complète sur la carte de la commune. Elle est visible sur le site internet : mes-adresses.data.gouv.fr

Vous pouvez également demander à votre référent secteur ou vous rendre en mairie si vous ne disposez pas d'outils informatiques.

Et maintenant ?

Une consultation a été lancée en 2024 pour la fourniture et la pose des panneaux d'adressage. La Mairie fournira aux habitants leur nouveau numéro pour assurer une uniformité sur la commune.

Quand seront posés les panneaux ?

La pose des panneaux sera effectuée par notre équipe technique ou par un prestataire privé durant l'hiver 2025. Dès que les panneaux seront en place, les nouvelles adresses seront officiellement en vigueur. En attendant, les anciennes adresses resteront valables pour garantir la distribution du courrier sans interruption.

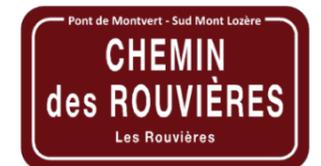
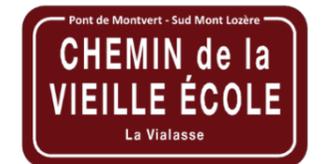
La Poste continuera-t-elle à distribuer le courrier durant cette transition ?

Oui, la Poste continuera à distribuer le courrier à votre ancienne adresse jusqu'à ce que les nouveaux panneaux soient installés. Nous vous recommandons toutefois de commencer à informer vos correspondants de votre nouvelle adresse dès que possible. France Services peut vous aider dans cette tâche.

Que faire si je ne change pas mon adresse immédiatement ?

Il est important de mettre à jour votre adresse dès que possible pour éviter tout désagrément. En effet, ne pas

Exemples de panneaux



changer votre adresse peut entraîner des retards dans la réception de votre courrier et compliquer certaines démarches administratives. Le site officiel www.service-public.fr permet aux administrés de communiquer gratuitement leur changement de coordonnées aux principaux organismes publics et privés à partir de la page « Changement d'adresse en ligne ».

Voici la liste des services informés via ce service public gratuit : Service des cartes grises, Service des impôts, caisses de retraites, caisses de sécurité sociale, fournisseurs d'énergie, France travail, La Poste.

Une numérotation farfelue ?

Hé non ! Il s'agit d'une numérotation métrique. La numérotation métrique, fondée sur la mesure depuis le début de la voie est privilégiée en zone d'habitation peu dense.

Elle permet d'intercaler de nouveaux numéros sans changer la numérotation existante ni créer de numéros, bis ou ter.

DU CÔTÉ DE NOTRE MAIRIE

Nous avons l'immense plaisir de vous présenter les nouveaux visages qui viennent enrichir les rangs de notre mairie. C'est un privilège de pouvoir accueillir des personnes venant de différents horizons, chacune apportant son histoire, ses talents et ses aspirations, en cela merci à eux !

Les derniers arrivés à la Mairie

Pascal Jaussaud

Depuis le 26 août, Pascal JAUSSAUD a rejoint notre équipe municipale, en remplacement de Caroline FOURNEL.

Il sera désormais votre interlocuteur pour les affaires scolaires, la gestion des bâtiments, y compris les logements communaux, et la régie de l'eau.

Pour le contacter : gestion@pdmsml.fr

Cécile Vidal

Cécile VIDAL a pris ses fonctions au sein de la mairie le 15 juillet.

Elle a repris le poste d'agent en charge du service à la population occupé jusqu'alors par Florent MONTEBELLO.

Pour la contacter : accueil@pdmsml.fr - 04 34 09 06 10

Alban Argenson

Alban ARGENSON a pris ses fonctions au sein de la mairie le 14 octobre. Il remplace Cécile Vidal actuellement en congé maternité.

C'est lui qui vous accueille pour le moment quand vous vous rendez en mairie ou par téléphone !

Aurore Battalier

Depuis le 1er septembre, Aurore BATTALIER a rejoint l'équipe municipale.

Vous pouvez la retrouver à l'école sur le poste d'AT-SEM en classe avec les tout-petits, et à la crèche pour le ménage tous les jours.

Mathilde Durand

Depuis le 4 novembre, Mathilde DURAND a rejoint notre équipe sur le périscolaire, elle assure notamment le service à la cantine chaque jour !

Elle vient aussi en renfort sur le gîte et le camping et vous aurez l'occasion de la voir de janvier à février dans le cadre du recensement et l'entretien.



ON REMONTE LE TEMPS

Françoise Brès, dite Bichon, pendue au Pont de Montvert

par Pascal Jaussaud



L'assassinat de l'abbé François Langlade du Chayla, massacré par un groupe de rebelles venus de toutes les vallées, est un évènement très connu de l'histoire de notre village. Ce jour du 24 juillet 1702, des révoltés, rassemblés par les chefs camisards Abraham Mazel et Esprit Séguier, étaient montés depuis les Trois Fayards jusqu'à la demeure de l'homme d'église pour porter les coups fatals. À l'initiative de cette action, les mécontents comptaient délivrer les prisonniers détenus dans les geôles de la maison, et, bien évidemment, rendre justice, en vengeant les trop nombreuses victimes de l'archiprêtre des Cévennes. Sans doute aussi, en ces lieux, rappeler le supplice subi quelques mois plus tôt par l'une des leurs, la prédicante Françoise Brès, pendue sur la place publique du Pont au cœur de l'hiver.

D'après nos recherches, Françoise Brès est née le 4 février 1673, au Pont de Montvert, du mariage de Jean Brès et de Magdeleine Deleuze, baptisée au temple, six semaines plus tard¹. Sa fin tragique nous est notamment parvenue, grâce à plusieurs feuillets

qui détaillent trois assemblées protestantes organisées du côté de Saint-Frézal de Ventalon et de Saint-Andéol de Clerguemort. Dans un dossier, conservé dans les fonds de l'Intendance de Languedoc², les pièces du procès révèlent l'engagement et le tempérament de Bichon, ainsi qu'était surnommée la jeune femme.

Les confrontations sont menées une paire de jours avant la Noël de l'année 1701, par Jean Bonicel, sieur de l'Hermet, avocat en Parlement, juge de Barre, subdélégué de l'impitoyable intendant de Basville. Face à lui, délogée des prisons du fort d'Alès où elle fut conduite une semaine auparavant, Françoise Brès refuse de prêter serment, déclare qu'elle n'a jamais cru en la religion catholique, et d'ailleurs, « qu'elle ne sçait point de quelle religion elle mourra. »

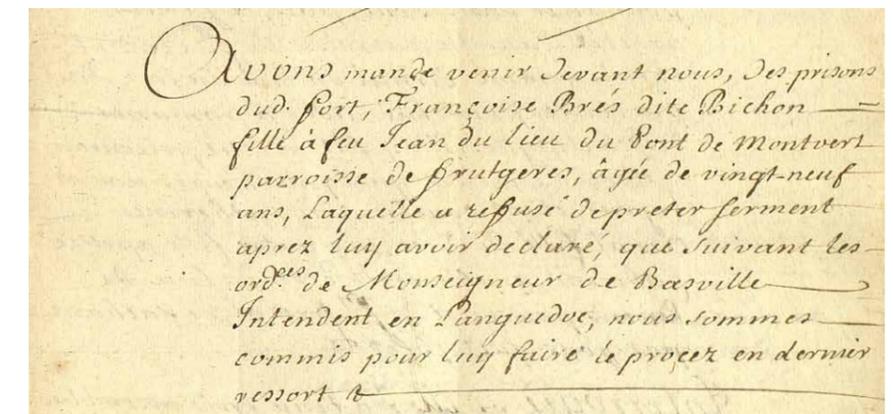
Les témoins, qui se succèdent devant le juge, connaissent les risques s'ils sont reconnus coupables d'avoir participé à l'une ou l'autre des assemblées de Champdomergue, du Chabanis ou du Cros. Aux questions qui leur sont posées en présence de la Bichon, l'un d'eux, Jean Gabriel,

affirme « qu'il l'a ouye prêcher, prophétiser et vu faire la phanatique. » Le manuscrit rapporte, qu'à ces mots, Françoise est hors d'elle, et que, « dans une grande colère & furie, a mis son sabot à la main, fait tous les efforts possibles pour en donner aud. Gabriel » ! Les autres témoins ne gardent pas le silence.

Son amie et comparse, Catherine Martin, de Penens, à Saint-Frézal de Ventalon, la soutient. Tentant, elle aussi, durant les interrogatoires, de s'en prendre violemment au déposant Jean Gabriel, joignant « tous les efforts possibles pour se jeter aux cheveux dud. témoin » !

Si les sentences épargnent Catherine — condamnée « au fouet et au bannissement perpétuel du royaume » —, pour Françoise, c'est la peine capitale : elle est pendue en place publique du Pont, le 24 janvier 1702.

Certains témoignages attestent que, ce funeste mardi, quatre tambours frappaient continuellement et bruyamment leurs peaux, afin que l'on n'entendît point les paroles que l'effrontée proférait encore sur la potence³...



¹ Archives départementales de la Lozère, 4 E 116/1.

² Archives départementales de l'Hérault, C 181.

³ Les Papiers Court, Bibliothèque publique et universitaire, Genève.

Infos pratiques

L'information de la commune en temps réel

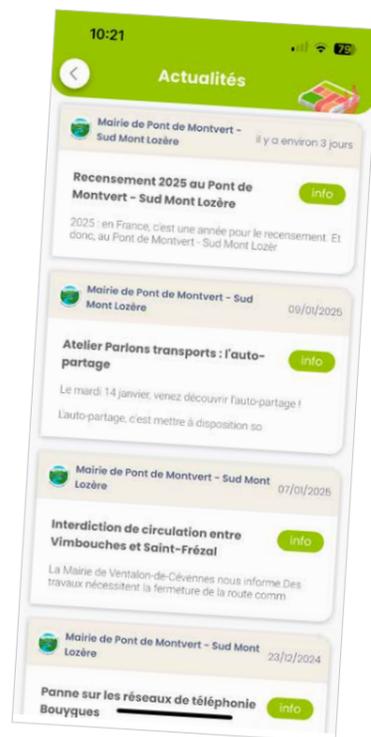
L'application illiwap est une application citoyenne de référence en France. Elle permet aux mairies et aux E.P.C.I. (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'alerter et d'informer leurs habitants en temps réel. Voici quelques-unes de ses fonctionnalités principales :

- **Informé et alerter au quotidien :** illiwap permet de communiquer en temps réel avec les habitants grâce à l'envoi de notifications *push*. Elle permet également d'envoyer des alertes SMS aux habitants situés sur certaines zones à risque.
- **Favoriser la participation citoyenne :** illiwap invite les administrés à participer à l'amélioration de leur cadre de vie en utilisant le "signalement citoyen". Elle permet également de créer un lien de proximité avec les citoyens en leur donnant la parole via la boîte à idées.

En somme, illiwap est une solution simple et performante qui favorise la communication territoriale, la participation citoyenne.

Installation :

Rendez-vous par exemple sur Google Play ou App Store, cherchez le mot illiwap (l'application a pour icône le petit hérisson ci-contre), cliquez sur installer. Une fois l'application installée, indiquez quelle est votre commune et c'est tout bon !



Une application de covoiturage à tester

Liane est une application de covoiturage développée en Lozère avec le soutien technique du PETR Sud Lozère et financier de l'ANCT et de la Région Occitanie. Cet outil s'éloigne du fonctionnement des applications habituelles telles que Blablacar par des fonctionnalités innovantes pensées pour les milieux ruraux peu denses : une carte des trajets proposés, une mise en réseau facilitée, notamment.

Cette application sera en test sur le Sud Lozère à partir de la mi-janvier.

Pour cela, il est nécessaire de trouver des testeurs bénévoles afin d'essayer l'outil, faire remonter les dysfonctionnements et discuter des fonctionnalités.

Si vous voulez devenir testeur ou en savoir plus, merci de contacter Valérie Behr au 04 66 45 69 95 - mobilite@petr-sudlozere.fr

Programme Vélo-Égoux

Moyen de déplacement peu coûteux, le vélo contribue à l'inclusion, à l'émancipation et à la lutte de la précarité. Le programme Vélo-Égoux, déployé par

l'Agence lozérienne de la mobilité, accompagne les personnes dans leur apprentissage et dans l'acquisition d'un vélo pour faciliter leurs déplacements.

Le parcours GRATUIT se déroule en 3 étapes : diagnostic mobilité vélo, cours de vélo et initiation à la mécanique. Des cours de vélo seront organisés à Florac dès janvier 2025 puis progressivement sur tout le département.

Si vous voulez vous inscrire dans le programme ou avoir plus d'informations, contactez Camille Le Bras au 07 66 34 41 89 - camille@mobilite-lozere.fr - <https://veloegaux.fr/>

Services

Maison France Service
04 34 09 06 14

Bibliothèque / Médiathèque
Mercredi de 10 h à 12 h
Jeudi soir de 17 h 30 à 19 h 30
Samedi de 10 h à 12 h
09 72 66 06 24

Déchetterie
Mercredi et samedi de 9 h à 12h
+ en juin, juillet et août : le mercredi de 14 h à 17 h

Centre de Loisirs
06 69 90 21 62

Marché
Tous les mercredis matins

Office de Tourisme
04 66 45 81 94

Associations
Liste et contacts des associations disponible sur le site web : pontdemontvert-sudmontlozere.fr

Santé

Médecins généralistes
Dr Leroy
04 66 80 89 62

Dr Mertz
04 11 29 00 10 + Doctolib

Centre de Soins ADMR (Infirmières)
04 66 45 95 71
06 66 16 48 20

Pharmacie
04 66 45 80 79

Kinésithérapeute
Raoul Toledano
07 57 42 03 89

Ostéopathes
Laura Vlahovitch
06 49 12 23 29 + Doctolib

François Beltramini
06 30 68 16 74 + Doctolib
Benoît Bernard
06 80 37 53 19

URGENCES

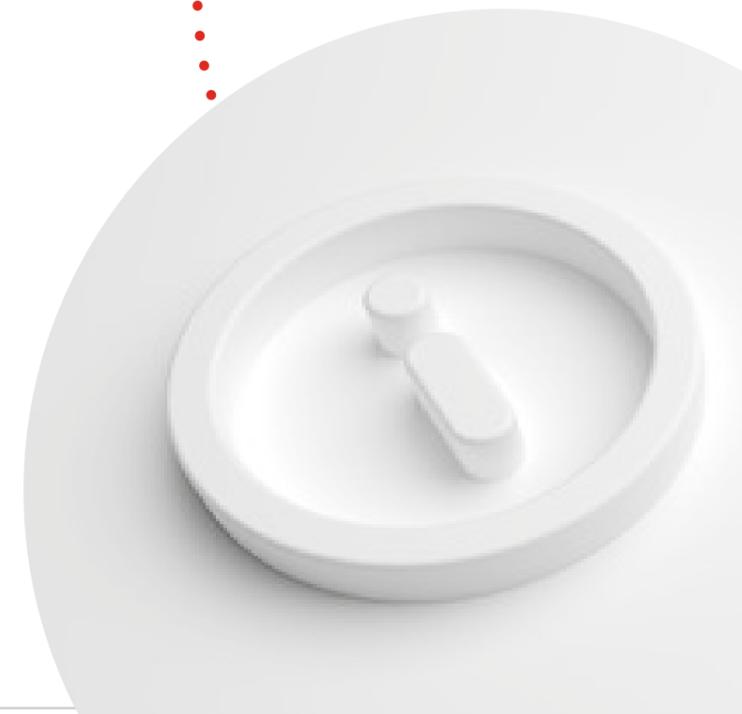
SAMU, urgences médicales : **15**

Gendarmerie : **17**

Pompiers : **18**

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**

Urgences pour les personnes sourdes et malentendantes : **114**





Mairie

55 rue des Écoles
48220 Pont de Montvert - Sud Mont Lozère
04 34 09 06 10
accueil@mairiepontdemontvert.fr
<https://www.pontdemontvert-sudmontlozere.fr>

Suivez-nous :



Horaire d'accueil

Du lundi au mardi
09 h à 12 h

Le mercredi
09 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Du jeudi au vendredi
09 h à 12 h